

Exploitant	<b>MANUEL D'EXPLOITATION AERONEFS TELEPILOTES</b>	Page : 1
<b>Nom ou raison sociale</b>	*****	Edition : 2
		Amendement : 2
		Date : 05/01/2021

### aéronefs télépilotes exploités

Identification N° UAS N° série 1	Constructeur 2	Type 3	Masse max 4	Lumineux 5	Classe CE Ou N° Attestation de conception avec Scénario(s) visé 6	Ref./signalement Electronique français / Identification européenne 7	Activités ou catégories ou scénarios exclus 8
UAS-FR- 12345 ABC-I1-012	Parrot		900g	oui	N° B/456- NO/NAV Pour S2 S3	E/ABCDEF2020 09Z3J3D2O2Z7 W3B4K2Y2	
	A titre privé		700g	non			S3
	Yuneec		2000g	oui			
	DJI		3700g	oui	C2		

1 : n°UAS fourni par AT lors de l'enregistrement du drone, et N° de série fourni par le constructeur

2 : constructeur, à l'initiative de la mention de classe (ou, aujourd'hui titulaire de l'attestation de conception)

3 : marque et modèle

4 : masse maximum comprenant tous les équipements utiles à la mission

5 : signalement lumineux permettant le vol de nuit, si autorisation ou <8kg&<50m

6 : classe C0 à C4 en catégorie ouverte et classe C5 et C6 en catégorie spécifique (ou, aujourd'hui attestation de conception)

7 : signalement électronique français qui transmet l'identification du drone, position, point de décollage vitesse sol et route suivie obligatoire pour les drones de plus de 800g depuis 2021 et, par ailleurs, Dispositif d'identification directe à distance qui est une obligation européenne à partir du 2 décembre 2021 pour tous les drones utilisés en catégorie spécifique.

8 : cette colonne permet d'affecter ou d'exclure Activités ou catégories ou scénarios pour tel drone.